

Foire médiévale de Château-Larcher 2026

Fiche de candidature

Merci de remplir cette fiche de CANDIDATURE intégralement et joindre 3 photos de vos produits ainsi que 3 photos de votre stand (ceci est une candidature ne pas joindre de chèque).

Le comité de sélection statuera en fonction de l'originalité et la qualité des produits, de leur spécificité, de l'aspect visuel du stand et du nombre de places disponibles. (Voir art 1 règlement ci-après)

La participation à une précédente édition de la foire médiévale n'entraîne pas une priorité d'attribution d'emplacement. (Art 1)

Le caractère médiéval est primordial afin de respecter la thématique et l'esprit de la foire. (Art 2)

Nom du commerce :	Nom et prénom du responsable :
Adresse :	
Tel :	Mail :
Artisanat d'art ☐ Créateur ☐ Revendeur	Métiers de bouche ☐ Artisan ☐ Producteur ☐ Revendeur
Votre domaine d'activité :	
Description des produits mis à la vente : Important : Ne pas envoyer de chèque, si votre candidature est retenue vous recevrez alors le bulletin d'inscription à renvoyer avec les éléments demandés.	

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de participation énoncées dans le règlement de la foire médiévale de Château-Larcher et j'accepte de m'y conformer sans réserve.

A renvoyer par mail à : medieval@ecla-asso.fr **avant le 1 Mai.**

Signature

Foire médiévale de Château-Larcher

Règlement général 2026

Article 1 :

Les quatre pôles de la foire médiévale de château Larcher (alimentaire, artisanat d'art, expositions et échoppes) sont ouverts aux artistes, créateurs, artisans et commerçants, **sur sélection par le comité d'organisation dans la limite des places disponibles**. La participation à une précédente édition de la foire médiévale n'entraîne pas une priorité d'attribution d'emplacement.

Sans que cette liste soit exhaustive, les candidatures retenues intéresseront avant tout :

- **Les métiers d'art ancestraux** ; Armuriers, costumiers, ferronniers, joailliers (à caractère médiéval), menuisiers, monnayeurs, potiers, Savetiers, tisserands, vitraillistes ...
- **L'histoire médiévale** ; herboristes, héraldistes, historiens, libraires en livres anciens ...
- **Les arts graphiques** ; calligraphes, enlumineurs, graveurs, illustrateurs, sculpteurs ...
- **La littérature et la musique** ; luthiers, musiciens, troubadours, éditeurs de livres et CD en rapport avec le médiéval
- **Les objets à caractère médiévaux** ; figurines, jouets, ornements, livres et ustensiles de cuisine ...
- **Les métiers de bouche** : Gastronomie médiévale, produits du terroir ...

Article 2 : L'esprit Médiéval.

Afin de respecter l'esprit de la manifestation, nous vous demandons :

- De vous costumer (même simplement).
- De décorer vos stands.
- D'éviter les accessoires modernes.

Les tonnelles ou stands logotés ainsi que les bannières publicitaires sont interdites (kakémonos, banderoles, wind-flags). Les parasols de marché sont tolérés mais devront être camouflés.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un exposant sans remboursement de la caution et des frais de place dans le cas où les renseignements fournis ne correspondraient pas à la présentation faite lors de la candidature (produits, stand, etc)

Pour des raisons de sécurité aucun élément (parasol, kakémono, wind-flag ou autre) ne sera toléré sur les lieux de passage du public.

Art 3 : Tarifs et conditions :

Les tarifs de la foire médiévale sont de :

- 15€ du mètre linéaire si vous êtes autonome. (Attention Profondeur spécifique selon les pôles)
- 55€ pour un stand couvert de 2.50ml fourni par E.C.L.A.
- 110€ pour deux stands couverts de 2.50 ml fournis par E.C.L.A.
- 10€ pour un Branchement électrique de **10 A maxi**
- 30€ pour un Branchement électrique > à 10 A
- 2€ pour une grille d'exposition fournie par E.C.L.A. (artisanat d'art seulement)

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué en raison des frais engagés par l'organisateur pour l'animation et la communication de la manifestation, sauf cas de force majeure (accident, maladie, avec certificat).

L'organisateur se réserve le droit d'attribuer les emplacements comme il le juge bon en fonction de la configuration des lieux et de l'aspect qu'il souhaite donner à la manifestation. Celui-ci ne pourra être ni contesté ni modifié.

Art 4 : Caution :

Votre demande d'inscription devra être obligatoirement accompagnée d'une **caution de 50 €** (par chèque séparé libellé à l'ordre d'ECLA). Celle-ci vous sera restituée à l'issue de la foire si les conditions du règlement ont été respectées.

Article 5 : Les exposants s'engagent à :

Art 5.1 : Être présents durant les 2 journées de la foire et à assurer la promotion, la dégustation et la vente de leurs produits durant les heures d'ouverture de la foire au public. (Le samedi de **14h à 19h** et le dimanche de **9h à 19h.**). **Aucun départ anticipé n'est possible.**

Art 5.2 : Joindre lors de leur réservation, un chèque correspondant aux frais de place et un chèque de caution.

Art 5.3 : Fournir leur numéro de Siren (ou autre numéro d'inscription).

Art 5.4 : Fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile.

Art 5.5 : Installer leur stand entre **9h et 13h le samedi** et entre **7h et 8h le dimanche**, **les véhicules ne pourront plus accéder aux stands après ces horaires.**

Art 5-6 : **Aucun véhicule ne devra stationner ou circuler** dans l'enceinte de la foire durant les heures d'ouverture au public (des parkings gratuits seront mis à votre disposition).

Art 5.7 : les commerçants vendant des boissons alcooliques (avec dégustation) doivent faire une demande d'autorisation de débit temporaire auprès de la mairie de Château-Larcher. (Cerfa n° 11542*03)

Art 5.8: Les appareils électriques ainsi que les éclairages et prolongateurs devront être conformes aux normes électriques en vigueur.

Art 5.9 : Tout exposant utilisant du gaz ou matériel à combustion devra posséder dans son stand un extincteur adapté au risque à combattre.

Art 5.10: Confirmer par écrit ou E-mail après entente préalable avec leur responsable de pôle toute modification à apporter au bulletin de réservation (dimensions du stand, branchements, etc).

Art 5.11: Débarrasser leur emplacement des débris et déchets de quelque sorte que ce soit.

Art 6 : Droit à l'image :

Les exposants autorisent l'association ECLA à exploiter les Images les représentant.

Cette cession emporte autorisation pour ECLA d'utiliser, publier, éditer, copier, reproduire, adapter cette Image par tous procédés techniques. La présente autorisation est donnée à ECLA pour la publicité et la promotion de la foire médiévale de Château-Larcher. Le modèle renonce à tous recours contre ECLA pour les éventuels cas d'abus, étant entendu que ce dernier n'autorisera aucune utilisation illicite des photographies.

Article 7 : L'organisateur s'engage à :

Art 7.1 : Respecter les demandes stipulées sur le bulletin de réservation.

Art 7.2 : Vous confirmer votre réservation par écrit.

Art 7.3 : Mettre à votre disposition un parking gratuit.

Art 7.4 : Assurer la publicité et l'animation de la manifestation.

Article 8 :

Les exposants sont seuls responsables de la sécurité de leur stand, en aucun cas, la responsabilité d'ECLA ne pourra être engagée en cas de vol, d'accident ou dégradations.

Article 9 :

Toute participation sera effective après réception du Bulletin de réservation (intégralement rempli et signé) accompagné de l'attestation d'assurance, du chèque de frais de place et du chèque de caution.

Elle implique l'acceptation sans réserve des 9 articles de ce règlement.

L'organisateur :

E.C.L.A

4 rue de la mairie

86370 Château-Larcher

